

Le FPI First Capital annonce un programme de soutien aux petites entreprises de 30 M\$

À compter du 1^{er} avril, le programme de soutien aux petites entreprises de FCR apportera une aide immédiate aux petites entreprises admissibles touchées par la pandémie de COVID-19

TORONTO, le 23 mars 2020 /CNW/ – Le Fonds de placement immobilier First Capital (« First Capital » ou « FCR ») (TSX : FCR.UN), l'un des plus importants développeurs, propriétaires et exploitants de biens immobiliers à usage mixte situés en milieu urbain dans les quartiers les plus densément peuplés au Canada, a annoncé aujourd'hui le lancement du programme de soutien aux petites entreprises de FCR. Doté d'une enveloppe de 30 M\$, ce programme qui prévoit une aide immédiate aux propriétaires de petites entreprises qui font partie du portefeuille de la Société.

« Les petites entreprises jouent un rôle très important dans les quartiers florissants dans lesquels nous investissons. De plus, bon nombre de ces entreprises sont parmi les entreprises les plus durement touchées par la pandémie de COVID-19. Afin de leur venir en aide, First Capital lance un programme destiné aux petites entreprises les plus éprouvées parmi celles qui sont ses locataires. Elle débloquera sans délai jusqu'à 30 M\$ sous forme de modifications de baux prévoyant des reports de paiement de loyer afin de soutenir ces petites entreprises et leurs employés en ces temps très difficiles », a déclaré Adam Paul, président et chef de la direction de First Capital.

À compter du 1^{er} avril 2020, les petites entreprises admissibles faisant partie du portefeuille de la Société qui démontrent qu'elles ont besoin d'aide pourraient obtenir l'autorisation de reporter le paiement d'une partie ou de la totalité de leur loyer pendant une période initiale de 2 mois à compter du loyer d'avril.

« Nous sommes depuis longtemps conscients que notre solidarité collective constitue l'une de nos grandes forces. Ce programme poursuit l'investissement de First Capital dans ses immeubles et dans ses locataires afin qu'en ces temps difficiles nous puissions donner un répit à court terme

aux petites entreprises et aux collectivités au sein desquelles elles exercent leurs activités afin de leur permettre de prospérer à long terme », a ajouté M. Paul.

À propos du FPI First Capital (TSX : FCR.UN)

First Capital est l'un des plus importants développeurs, propriétaires et exploitants de biens immobiliers à usage mixte situés en milieu urbain dans les quartiers les plus densément peuplés au Canada. First Capital concentre ses efforts sur l'édification de quartiers urbains florissants qui créent de la valeur pour les entreprises, les résidents, les collectivités et ses investisseurs.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent communiqué contient de l'information et des déclarations prospectives au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, y compris, sans limitation, des déclarations concernant l'impact prévu du programme de soutien aux petites entreprises, l'accès à du financement pour le programme de soutien aux petites entreprises, l'admissibilité des locataires au programme de soutien aux petites entreprises et l'impact de la COVID-19 sur les locataires de First Capital. Les déclarations prospectives ne reflètent pas des faits historiques, mais plutôt les attentes actuelles de First Capital, et elles sont assujetties à des risques et à des incertitudes liés, entre autres, à l'incidence à long terme de la COVID-19 sur l'économie, aux restrictions juridiques et réglementaires que pourraient imposer les gouvernements ainsi qu'à d'autres facteurs macroéconomiques en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles. Ces risques et ces incertitudes comprennent également ceux qui sont exposés dans le rapport de gestion de First Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que dans sa notice annuelle courante. Le lecteur ne doit donc pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. First Capital se dégage de toute obligation concernant la publication d'une mise à jour de ces déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou à la suite d'événements futurs ou de circonstances nouvelles, à moins d'y être obligé par la législation en valeurs mobilières applicable.

Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont formulées à la date des présentes et sont faites sous réserve de la présente mise en garde.



Pour de plus amples renseignements :

Jordan Robins

Vice-président directeur et chef de l'exploitation

Téléphone : 416-216-2055

Jordan.robins@fcr.ca